



MINISTÈRE DES FINANCES

Le Ministre

N°Réf :/

Kinshasa, le 21 NOV 2025

ARRETE MINISTERIEL N°CAB/MIN/FINANCES/DGENF/2025/.....076
DU 21 NOV 2025 **FIXANT LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE A L'ECOLE**
NATIONALE DES FINANCES

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée à ce jour, par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n°16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°25/046 du 1^{er} juillet 2025 modifiant et complétant la Loi n°16/13 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière de Services Publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance-Loi n°72-045 du 14 septembre 1972 portant création de l'Ecole Nationale des Finances ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, litera B, point 17 ;

Vu l'Arrêté Départemental n°055 du 05 août 1976 portant mesures d'exécution de l'Ordonnance-Loi n°72-045 du 14 septembre 1972 créant l'Ecole Nationale des Finances ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°13/ME/MIN.FP/2017 du 04 août 2017 portant agrément provisoire du Cadre et Structures organiques du Secrétariat Général aux Finances ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/027 du 29 août 2024 portant nomination d'un Directeur Général de l'Ecole Nationale des Finances « ENF » ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/DGENF/2024/042 du 04 décembre 2024 fixant le programme de formation à l'Ecole Nationale des Finances ;

Considérant la nécessité d'adapter la formation aux réformes en vigueur dans le domaine des Finances Publiques ;

Considérant les besoins en formation des Administrations des Finances et du Budget, des Régies Financières tant au niveau national que provincial ;

Considérant la nécessité et l'opportunité ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Ecole Nationale des Finances ;

Le Conseil d'Orientation entendu lors de sa réunion ordinaire du 29 octobre 2025 ;



ARRETE :

Article 1^{er} : Est retenu le programme de formation suivant :

I. COURS DE TRONC COMMUN

N°	INTITULÉ DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Comptabilité Financière	75 heures
02	Finances Publiques	60 heures
03	Droit Administratif	45 heures
04	Initiation à l'informatique	45 heures
05	Méthodologie de Recherche Scientifique	45 heures
06	Monnaie, Banque et Marché Financier	45 heures
07	Anglais technique (Anglais Administratif)	30 heures
08	Contrats et Documents commerciaux	30 heures
09	Décentralisation	30 heures
10	Généralités sur les Assurances	30 heures
11	Introduction à la Comptabilité Publique	30 heures
12	Introduction à la Macroéconomie	30 heures
13	Introduction à la Microéconomie	30 heures
14	Mathématiques Financières	30 heures
15	Notions de Contrôle et d'Audit	30 heures
16	Organisation et Fonctionnement des Ministères des Finances et du Budget	30 heures
17	Politiques Publiques	30 heures
18	Planification Stratégique et Gestion Axée sur les Résultats	30 heures
19	Rédaction Administrative et Expression Orale	30 heures
20	Statistiques	30 heures
21	Statut et Code de conduite de l'Agent public	30 heures
22	Logique	15 heures
23	Séminaire sur la Loi relative aux Finances Publiques	15 heures
Volume horaire total		795 heures



II. COURS DES SECTIONS

II.1. Budget et Comptabilité Publique

II.1.1. Cycle de trois ans / Réserve aux détenteurs du Diplôme d'Etat et ceux qui n'ont pas les prérequis

A. Classe de 2^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Comptabilité Générale de l'Etat	60 heures
02	Finances Publiques et Fiscalité infranationale	60 heures
03	Recettes Fiscales, non Fiscales et Parafiscales	60 heures
04	Analyse Financière	45 heures
05	Comptabilité d'Analyse de Coûts (Comptabilité Analytique de Gestion)	45 heures
06	Exécution et Contrôle de la Dépense Publique	45 heures
07	Gestion de la Trésorerie des Provinces et des ETD	45 heures
08	Marchés Publics et Partenariat Public-Privé	45 heures
09	Centralisation et Consolidation des Comptes de l'Etat	30 heures
10	Comptabilité Administrative et Budgétaire	30 heures
11	Comptabilité Matière	30 heures
12	Gestion et Viabilité de la Dette Publique	30 heures
13	Prévisions Macroéconomiques	30 heures
14	Programmation et Elaboration du Budget	30 heures
Volume horaire total		600 heures



B. Classe de 3^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Gestion de la Trésorerie de l'Etat et Moyens de Financement	60 heures
02	Comptabilité des Opérations Spécifiques	45 heures
03	Gestion et Évaluation des Risques budgétaires	45 heures
04	Organisation et Fonctionnement du Compte Unique du Trésor	45 heures
05	Analyse de la Politique Budgétaire et Fiscale	30 heures
06	Évaluation des Politiques Publiques	30 heures
07	Financement Extérieur et Développement	30 heures
08	Logiciels Comptables de l'Etat	30 heures
09	Outils de Gestion Budgétaire infra-annuelle	30 heures
10	Règlementation Financière	30 heures
11	Statistique Appliquée aux Finances Publiques	30 heures
12	Séminaire	
13	Stage	
14	Monographie professionnelle	
Volume horaire total		405 heures



II.1.2. Cycle de deux ans / Réserve aux détenteurs du diplôme d'Etat +3

A. Classe de 1^{ère} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Comptabilité Financière	60 heures
02	Gestion de la Trésorerie de l'Etat et Moyens de Financement	60 heures
03	Recettes Fiscales, non Fiscales et Parafiscales	60 heures
04	Budgétisation Axée sur le Résultat	45 heures
05	Comptabilité Générale de l'Etat et Opérations Spécifiques	45 heures
06	Conception et Evaluation des Politiques Publiques	45 heures
07	Finances Publiques et Fiscalité Infranationales	45 heures
08	Notions de Contrôle et d'Audit	45 heures
09	Centralisation et Consolidation des Comptes de l'Etat	30 heures
10	Comptabilité d'Analyse de Coûts	30 heures
11	Organisation et Fonctionnement des Ministères des Finances et du Budget	30 heures
12	Planification Stratégique et Opérationnelle	30 heures
13	Prévisions Macroéconomiques	30 heures
14	Programmation et Elaboration du Budget	30 heures
15	Statut et Code de Conduite de l'Agent public	30 heures
16	Séminaire sur la Loi relative aux Finances Publiques	15 heures
Volume horaire total		630 heures

Classe de 2^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Marchés Publics et Partenariat Public-Privé	60 heures
02	Exécution et Contrôle de la Dépense Publique	45 heures
03	Gestion et Analyse de la Viabilité de la Dette Publique	45 heures
04	Gestion et Analyse de la Politique Budgétaire et Fiscale	45 heures
05	Fraude dans les Organisations et Blanchiment des Capitaux	30 heures
06	Gestion et Evaluation des Risques Budgétaires	30 heures
07	Informatique Appliquée	30 heures
08	Nomenclature Budgétaire	30 heures
09	Outils de Gestion Budgétaire infra-annuelle	30 heures
10	Politique Economique	30 heures
11	Séminaire	
12	Stage	02 (mois)
13	Monographie professionnelle	
Volume horaire total		375 heures



II.1.3. Cycle d'une année / Réserve aux détenteurs du diplôme d'Etat + 5

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Comptabilité Financière	60 heures
02	Gestion de la Trésorerie de l'Etat et Moyens de Financement	60 heures
03	Marchés Publics et Partenariat Public-Privé	60 heures
04	Analyse de la Politique Budgétaire et Fiscale	45 heures
05	Centralisation et Consolidation des Comptes de l'Etat	45 heures
06	Conception et Evaluation des Politiques Publiques	45 heures
07	Comptabilité Générale de l'Etat et Opérations Spécifiques	45 heures
08	Comptabilité d'analyse de Coûts	45 heures
09	Exécution et Contrôle de la Dépense Publique	45 heures
10	Gestion et Viabilité de la Dette Publique	45 heures
11	Planification Stratégique et GAR	45 heures
12	Programmation et Elaboration du Budget	45 heures
13	Recettes fiscales, non Fiscales et Parafiscales	45 heures
14	Finances Publiques et Fiscalité Infranationales	30 heures
15	Fraude dans les Organisations et Blanchiment des Capitaux	30 heures
16	Gestion et Évaluation des Risques budgétaires	30 heures
17	Outils de Gestion Budgétaire infra-annuelle	30 heures
18	Organisation et Fonctionnement des Ministères des Finances et du Budget	30 heures
19	Notions de Contrôle et d'Audit	30 heures
20	Politique Economique	30 heures
21	Prévisions Macroéconomiques	30 heures
22	Règles de Comptabilité Publique	30 heures
23	Statut et Code de Conduite de l'Agent Public	30 heures
24	Séminaire de Rédaction des Travaux de fin de Formation	30 heures
25	Séminaire sur la Loi relative aux Finances Publiques	15 heures
26	Stage	02 (mois)
27	Monographie professionnelle	
Volume horaire total		975 heures



II.2. Douanes et Accises

II.2.1. Cycle de trois ans / pour les détenteurs du Diplôme d'Etat

A. Classe de 2^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Espèces Tarifaires 1	150 heures
02	Contrôles Douaniers et Gestion des Risques	60 heures
03	Législation des Accises	60 heures
04	Procédures Douanières 1	60 heures
05	Comptabilité Douanière	45 heures
06	Contentieux des Douanes et Accises 1	45 heures
07	Législation Connexes	45 heures
08	Origine des Marchandises	45 heures
09	Valeur en Douanes	45 heures
10	Anglais Commercial Applicable aux Douanes	30 heures
11	Comptabilité d'Analyse des Coûts	30 heures
12	Organisation et Fonctionnement de la DGDA	30 heures
13	Séminaires/Techniques d'Assurances	
14	Stage	01 mois
Volume horaire total		645 heures

B. Classe de 3^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Espèces Tarifaires 2	60 heures
02	Régimes Douaniers	60 heures
03	Assurances et Douanes	45 heures
04	Contentieux des Douanes et Accises 2	45 heures
05	Contrôle à Posteriori	30 heures
06	Déontologie et Ethique de l'agent des Douanes	30 heures
07	Huiles Minérales	30 heures
08	Notions de Droit Fiscal et de la TVA à l'importation	30 heures
09	Politique Douanière	30 heures
10	Rédaction Administrative appliquée à la Douane	30 heures
11	Renseignement et lutte contre la fraude	30 heures
12	Séminaire	
13	Stage	02 mois
14	Monographie professionnelle	
Volume horaire total		420 heures



II.2.2. Cycle de 11 mois / Réserve aux détenteurs du diplôme d'Etat +3 et +5, Vacation Soir

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Contentieux des Douanes et Accises	60 heures
02	Procédures Douanières	60 heures
03	Valeur en Douane	60 heures
04	Contrôles Douaniers	45 heures
06	Origine des Marchandises	45 heures
07	Politique Douanière	45 heures
08	Accises / Huiles Minérales	30 heures
09	Accord pour la Facilitation des échanges et Système TIR	30 heures
10	Accords Multilatéraux sur l'environnement et Douane Verte	30 heures
11	Anglais Commercial Appliqué aux Douanes	30 heures
12	Comptabilité d'Analyse des Coûts	30 heures
13	Comptabilité Douanière	30 heures
14	Contrôle a Posteriori et Gestion des Risques	30 heures
15	Espèces Tarifaires Chapitres :1-24/50-63	30 heures
16	Espèces Tarifaires Chapitres : 25 – 49	30 heures
17	Espèces Tarifaires Chapitres : 41-43 /64-83	30 heures
18	Espèces Tarifaires Chapitres : 84-97	30 heures
19	Espèces Tarifaires/Système Harmonisé	30 heures
20	Fiscalité Forestière	30 heures
21	Législation Accisienne	30 heures
22	Législations Connexes	30 heures
23	Notion de Droit Fiscal et de la TVA en Matière Douanière	30 heures
24	Notion du Droit de la Propriété Intellectuelle	30 heures
25	Organisation et Fonctionnement de la Douane	30 heures
26	Rédaction Administrative Appliquée à la Douane	30 heures
27	Régimes Douaniers Economiques	30 heures
28	Renseignement et Lutte Contre la Fraude	30 heures
29	Chaine Logistique Internationale	15 heures
30	Contrôle des Précurseurs des Drogues	15 heures
31	Conventions d'Istanbul sur le Gender à la Douane	15 heures
32	Convention de Kyoto Révisée	15 heures
33	Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques	15 heures
34	Espèces Tarifaires/ Nomenclature & RGI	15 heures
35	Ethique et Déontologie de l'Agent de Douane	15 heures
36	Franchises Douanières et Gestion des Magasins Diplomatiques	15 heures
37	Gestion Coordonnée des Frontières	15 heures
38	Législation sur le Change	15 heures
39	Modèle de Données de l'OMD	15 heures
40	Prix de Transfert	15 heures
41	Télécommunications	15 heures
42	Validation et Statut des opérateurs économiques Agréés	15 heures
43	Séminaire	
44	Stage	02 mois
45	Monographie professionnelle	
Volume horaire total		1185 heures

Ang



II.3. Impôts Directs et Indirect

II.3.1. Cycle unique de deux ans / Réserve aux détenteurs du diplôme d'Etat +3 et +5

A. Classe de 1^{ère} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Comptabilité Financière	160 heures
02	Impôt sur les sociétés (IS) et Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	90 heures
03	Taxe sur la Valeur Ajoutée	75 heures
04	Fiscalité Internationale (Convention et Prix des transferts)	60 heures
05	Comptabilité d'analyse des coûts	45 heures
06	Procédures Fiscales	45 heures
07	Comptabilité des Sociétés	30 heures
08	Droit appliqué à la Gestion de l'impôt	30 heures
09	Introduction aux Finances Publiques	30 heures
10	Normes Comptables Internationales (IAS – IFRS)	30 heures
11	Organisation Comptable	30 heures
12	Organisation et Fonctionnement de la DGI	30 heures
13	Planification Stratégique et Gestion Axée sur les Résultats	30 heures
14	Rédaction Administrative et Expression Orale	30 heures
15	Documents Commerciaux	15 heures
16	Introduction à la Comptabilité publique	15 heures
17	Introduction à la Fiscalité	15 heures
18	Logique	15 heures
19	Séminaire	15 heures
Volume horaire total		775 heures

B. Classe de 2^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Contrôle fiscal et vérifications des comptabilités	120 heures
02	Analyse Financière	60 heures
03	Gestion des Comptes des contribuables	60 heures
04	Instruction du Contentieux	60 heures
05	Recouvrement des Impôts	60 heures
06	Comptabilité des Entités à But non Lucratif	30 heures
07	Gestion informatisée de l'impôt	30 heures
08	Méthode de Recherche Scientifique	30 heures
09	Plan Comptable Spécifique des Assurances	30 heures
10	Rédaction d'une monographie Professionnelle	30 heures
11	Statistiques appliquées aux impôts	30 heures
12	Statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat et Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat	30 heures
13	Stage	01 mois
14	Séminaire	
15	Monographie Professionnelle	
Volume horaire total		570 heures



II.4. Recettes Non Fiscales et Finances Publiques Provinciales

II.4.1. Cycle unique de trois ans / Réserve aux détenteurs du diplôme d'Etat

A. Classe de 2^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Comptabilité des Sociétés	60 heures
02	Fiscalité des Provinces et des ETD	60 heures
03	Gestion et viabilité de la Dette Publique	60 heures
04	Procédures de Recouvrements des Recettes Non Fiscales	60 heures
05	Procédures d'Assiette et d'Ordonnancement des Recettes non Fiscales	60 heures
06	Comptabilité Publique Approfondie	45 heures
07	Contrôles, Audit et Inspection	45 heures
08	Gestion des Imprimés de Valeur et Imprimés Administratifs	45 heures
09	Logiciels-Métiers Applicables aux Recettes Fiscales et non Fiscales 1	45 heures
10	Organisation et Gestion des Répertoires	45 heures
11	Recettes non Fiscales par Nature 1	45 heures
12	Organisation et Fonctionnement de la DGRAD et des Administrations Financières Provinciales	30 heures
13	Séminaire	
Volume horaire total		645 heures

B. Classe de 3^{ème} année

N°	INTITULE DU COURS	VOLUME HORAIRE
01	Marchés Publics et Partenariat Public Privé	60 heures
02	Procédures d'Assiette et d'Ordonnancement des Recettes Fiscales	60 heures
03	Contentieux des Recettes Fiscales	45 heures
04	Contentieux des Recettes non Fiscales (Assiette et Recouvrement)	45 heures
05	Gestion de la Trésorerie des Provinces et des ETD	45 heures
06	Logiciels-Métiers Applicables aux Recettes non Fiscales et Fiscales 2	45 heures
07	Procédures de Contrôle des Recettes Fiscales et non Fiscales	45 heures
08	Procédures de Recouvrement des Recettes Fiscales, Droits et Redevances	45 heures
09	Statistique appliquée aux Finances Publiques	45 heures
10	Recettes non Fiscales par Nature 2	45 heures
11	Exécution et Contrôle du Budget des Provinces et des ETD	30 heures
12	Financement Extérieur et Développement	30 heures
13	Préparation et Elaboration du Budget des Provinces et des ETD	30 heures
14	Régimes d'Exception	30 heures
15	Ethique et Déontologie Professionnelle	15 heures
16	Séminaire	
17	Stage	02 mois
18	Monographie professionnelle	
Volume horaire total		615 heures



- Suite -

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Ecole Nationale des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Doudou FWAMBA LIKUNDE LI-BOTAYI

